



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 7 OCTOBRE 2024**

Effectif statutaire : 19

Membres en exercice : 19

PRESENTS : CAMUS Emmanuel, DRANO Rodolphe, DROUIN Véronique, GAUDIN David, GESTRAUD Samuel, GRIMAUULT Jean-Louis, LAGLEYZE David, LAPEYRONIE Yann, RIGAUD Marie-Pierre, ROSEAU Sylvie, SAULGRAIN Henri, STROESSER Delphine, WARY Grégory

EXCUSES : AUDARD Virginie, BREHERET Emmanuel donne pouvoir à David GAUDIN, DUPUY-CHANET Marie-Laure donne pouvoir à Marie-Pierre RIGAUD, PETIT Sabrina donne pouvoir à Samuel GESTRAUD

ABSENTS : AUGEREAU Line, JONET Nathalie

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Grégory WARY

REFERENCE DE L'ACTE : DCM 2024-54 DU 07-10

ACQUISITION D'UN FONCIER

VU

L'article L. 2241-1 du CGCT, par lequel le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune,

CONSIDÉRANT

La mise en vente de la parcelle référencée 49132 section D 659, située au Moulin d'Yvray d'une contenance totale de 28 m² au prix de 200 € net vendeur auquel s'ajoute des honoraires de frais d'acte à la charge de l'acheteur.

LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL DE PRENDRE LA DÉCISION SUIVANTE :

- d'autoriser l'acquisition de la parcelle Section D 659 pour une surface de 28 m² au prix de 200 euros
- d'autoriser le Maire à signer l'acte d'acquisition
- de prendre en charge les honoraires de frais d'acte

Après un vote à main levée et à l'unanimité, le conseil municipal autorise l'acquisition de la parcelle D 659, autorise le Maire à signer l'acte authentique, accepte de prendre en charge les honoraires de frais d'acte.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Extrait certifié conforme.

Secrétaire de Séance

Grégory WARY

Etriché, le 8 octobre 2024

Le Maire

David LAGLEYZE